

Avis n°2016-13
présenté au nom du Bureau
par **Jean-Paul LAFITTE**

Favoriser les initiatives locales au service du lien social en Ile-de-France à l'horizon 2030

26 octobre 2016



Avis n° 2016-13
présenté au nom du Bureau
par **Jean-Paul LAFITTE**

26 octobre 2016

Favoriser les initiatives locales au service du lien social en Ile-de-France à l'horizon 2030

Certifié conforme

Le président

Jean-Louis GIRODOT

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le décret n° 93-951 du 19 juillet 1993 créant une Section chargée de la prospective et de la planification au Conseil économique et social régional d'Ile-de-France ;
- Les précédents rapports de la Section de la prospective et de la planification du Ceser :
 - « Le devenir de l'Ile-de-France à l'horizon 2025 : société – rayonnement-compétitivité » (Mme CANCELLIERI, septembre 1995) ;
 - « La contribution de la région Ile-de-France à une stratégie nationale de développement durable » (M. ROBERT, octobre 1996) ;
 - « Vivre en Ile-de-France en 2025 » (M. GUIEYSSE, juin 1999) ;
 - « Contribuer à une meilleure gouvernance en Ile-de-France – de l'efficacité en démocratie » (M. ROBERT, mai 2001) ;
 - « L'attractivité de l'Ile-de-France à l'horizon 2025 » (M. FLORET, mai 2004) ;
 - « Modes de vie et identité(s) francilienne(s), aujourd'hui et demain » (M. ROBERT, juillet 2007) ;
 - « Démographie, économie et lien social à l'horizon 2050 (M. VANDENBOOMGAERDE, septembre 2010) ;
- La note de cadrage adoptée par le Bureau du Ceser, le 3 décembre 2014, confiant à la Section de la prospective et de la planification une réflexion sur les initiatives économiques et sociales locales, leur articulation et leur mise en cohérence pouvant contribuer davantage au bien-être des Franciliens et à l'attractivité de la région Ile-de-France à l'horizon 2030 ;
- Le rapport : « Favoriser les initiatives locales au service du lien social en Ile-de-France à l'horizon 2030 », adopté par la Section de la prospective et de la planification du Ceser, lors de sa réunion du 13 octobre 2016. (rapporteuse : Danièle LINHART)

Entendu :

Le rapport de M. Jean-Paul LAFITTE, au nom du Bureau du Ceser ;

Considérant que la Section de la prospective et de la planification du Ceser fait les constats suivants :

- Si l'Ile-de-France est marquée par de bons indicateurs économiques, culturels et sociaux, au niveau global, elle recèle aussi des territoires où se concentrent de la pauvreté, de l'échec scolaire, un environnement dégradé et, parfois, une très forte densité de populations issues de l'immigration. Tout cela est susceptible de mettre à mal l'idéal républicain et le pacte social sur le territoire, même si le développement économique et la qualité du lien social en Île-de-France sont étroitement liés ;
- au vu des évolutions passées et tendanciennes, le renforcement du lien social en Île-de-France dépend de nombreux facteurs interdépendants, parmi lesquels ont été identifiés, prioritairement : l'économie, l'emploi et l'employabilité ; le vieillissement et la santé ; le cadre de vie, le logement, l'insécurité et l'environnement ; l'illettrisme – le décrochage scolaire ; la pauvreté et l'exclusion. La Région, de par ses prérogatives, dispose, sur ces facteurs, de nombreux leviers d'actions pour contribuer au renforcement du lien social en Ile-de-France, même s'il ne figure pas, en tant que tel, au nombre de ses compétences obligatoires ;

- tout lien social ne contribue pas automatiquement à la cohésion sociale. C'est le cas, notamment, des relations tissées via le communautarisme ou l'économie souterraine ;
- d'ici à 2030, le développement de l'Île-de-France sera de plus en plus impacté par des tendances émergentes :
 - *une nouvelle génération s'affirme, dotée d'un rapport singulier à la connaissance et au digital. Les aptitudes sont plus importantes que les savoirs, facilement accessibles, via les outils numériques, et rapidement frappées d'obsolescence. La polyvalence prime sur la spécialisation. Elle questionne ainsi les modes d'apprentissage et le rôle des structures éducatives traditionnelles. Plus ouverte aux nouvelles formes d'emplois et de consommation, cette génération interpelle également le monde du travail par une aspiration professionnelle croissante aux pluriactivités professionnelles ou aux temps partiels choisis, afin d'améliorer l'articulation entre vie privée et vie professionnelle ;*
 - *le développement de « nouvelles formes » d'économies, « collaborative de proximité » (Impression 3D, " Fab Lab "...) ou « du partage »... Et une accélération de l'automatisation des activités industrielles et de services qui pourrait faire chuter le nombre d'emplois. Le nombre d'actifs potentiels continuera de croître, en raison, notamment, de l'allongement de la longévité et de la propension de certains seniors à maintenir une activité professionnelle ;*
 - *une diminution de l'isolement des personnes âgées, grâce aux nouvelles technologies (dans le domaine de la mobilité, par exemple) et aux réseaux sociaux. Mais une paupérisation des « anciens » risque de détériorer les relations intergénérationnelles en raison, notamment, des tensions induites par la gestion de la dépendance, liée à la fin de vie, et du rôle de chacun dans la société ;*
 - *l'augmentation des migrations internationales et de l'impact du développement des pays émergents sur la concurrence mondiale. Cela va engendrer une pression démographique croissante sur l'Europe, la France et l'Île-de-France ;*
 - *une aggravation des contrastes, déjà observables, entre territoires franciliens : surdensité pour certaines zones et sous-densité pour d'autres ; grande hétérogénéité de la qualité du cadre de vie (croissance de l'anonymat, embouteillages, insécurité, nuisances sonores, pollutions, vulnérabilité aux risques naturels...)* ;
 - *le développement de pratiques dites « citoyennes », plus horizontales et « prises en charge par le bas » : cogestion, solidarités de voisinage, partages entre particuliers (échange de temps, maisons, voitures...). Payantes ou gratuites, ces pratiques se développeront comme des solutions à l'individualisation, l'isolement et la vulnérabilité ;*
- il existe de très nombreuses initiatives locales en Ile-de-France, contribuant au renforcement du lien social. Ces initiatives sont hétérogènes, en termes d'envergure, de pilotage et d'efficacité. Elles interviennent au plus près des besoins, parfois au plus urgent plutôt qu'au plus important. Certaines peuvent même être contre-productives en matière de cohésion sociale ;
- ces initiatives locales sont souvent isolées et peu connues, en dehors de leur territoire et champs d'intervention. Elles ne bénéficient pas assez de l'expérience les unes des autres, et pourraient se faire mieux connaître de leurs destinataires potentiels ainsi que des financeurs possibles ;
- la contribution directe au renforcement du lien social de ces initiatives est rarement prise en compte, aussi bien dans les critères de sélection de leur soutien que dans l'évaluation du bilan de leurs actions ;
- il n'existe pas véritablement une approche consensuelle régionale de ce que peut être la qualité du lien social et de la cohésion sociale en Ile-de-France.

Emet l'avis suivant :

Article 1 :

Le Ceser adopte le rapport : « Favoriser les initiatives locales au service du lien social en Ile-de-France à l'horizon 2030 ».

Article 2 :

Le Ceser préconise une véritable prise en main, par le Conseil régional, au travers de ses politiques sectorielles, de la question du lien social comme vecteur de la cohésion sociale. Cela pourrait passer par la désignation d'un(e) vice-président(e) du Conseil régional, chargé du renforcement de la qualité du lien social en Ile-de-France.

Le Ceser suggère la mobilisation de compétences autour d'outils, de démarches, de dispositifs, idoines afin de, prioritairement :

- nourrir un débat permanent visant à définir de la façon la plus consensuelle possible ce que peut être la qualité du lien social et la cohésion sociale en Île-de-France ;
- mieux évaluer l'effet des politiques sectorielles régionales sur le lien social ;
- identifier, accompagner, évaluer et valoriser les initiatives locales susceptibles d'œuvrer au renforcement de ce lien et de cette cohésion.

Au regard de la situation actuelle, le Ceser estime ainsi que le moyen d'action privilégié de la Région, en matière de lien social, est la diffusion de l'information sur les projets existants et leur démultiplication à d'autres échelles, territoires ou champs d'intervention que ceux d'origine. Pour ce faire, le Ceser propose la mise en place d'un observatoire des initiatives locales contribuant à renforcer la qualité du lien social en Ile-de-France. L'objectif n'est pas de chercher à implanter ou administrer de nouvelles structures mais d'organiser la mise en synergie, la plus cohérente et opérationnelle possible, des forces disponibles.

Article 3 :

Le Ceser, en tant que représentant de la société civile, souhaite venir utilement en appui du Conseil régional afin de faciliter la mise en œuvre des différentes démarches proposées, *a fortiori* dans le cadre de ses nouvelles prérogatives en matière de contribution à l'évaluation des politiques publiques.

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 34

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 3

Ne prend pas part au vote : 0



Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr • [@ceseridf](https://twitter.com/ceseridf)